

Comment valoriser les contributions volontaires en nature de vos bénévoles ?



Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table



Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table

Depuis le 01/01/2020, les associations soumises à l'obligation d'établir des comptes annuels doivent mentionner l'évaluation des contributions volontaires dans l'annexe de leurs comptes. Mais les autres associations de taille plus petite ont également tout intérêt à faire apparaître cette information, notamment dans leurs demandes de subvention.

Rendre visible le bénévolat contribue à évaluer l'importance des ressources que les associations sont capables de mobiliser : cela donne une meilleure visibilité de leur dynamisme, de leur activité réelle et du volume de travail fourni à leurs actions.

Exemple de demande de subvention avec utilisation des déclarations des bénévoles

Projet n° 1	Budget réalisé pour le projet						
	Année 2020 ou exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020						
CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
69 - Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés	0	0	0	79 - Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET				RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET			
Charges fixes de fonctionnement	0	0	0		0	0	0
Frais financiers	0	0	0		0	0	0
Autres	0	0	0		0	0	0
TOTAL DES CHARGES	5 000	0	0,0	TOTAL DES PRODUITS	5 000	0	0,0
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	0	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	800	0	0,0	87 - Contributions volontaires en nature	800	0	0,0
860 - Secours en nature	0	0	0	870 - Bénévolat	800	0	0,0
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	0	0	871 - Prestations en nature	0	0	0
862 - Prestations	0	0	0	-			
864 - Personnel bénévole	800	0	0,0	875 - Dons en nature	0	0	0
TOTAL	800	0		TOTAL	800	0	

La subvention de 0 € représente NaN% du Total des produits.

2 conditions cumulatives :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ; L'association est en mesure de recenser et de valoriser lesdites contributions.
- Modalités de mise en œuvre : le sujet doit être abordé et débattu en interne (réunion de bureau par exemple), et non pas découlé d'une décision isolée des seuls dirigeants.

Questions à débattre :

- Quelle qualification de bénévole retenir ? Elus ? Réguliers ? Occasionnels ?
- Comment quantifier le temps bénévole ? Heure/jour ? par type d'activités ?
- Quelle valeur lui donner ? Taux horaire ? Forfait temps ?
- Comment le recenser ? par déclaration des bénévoles ? par forfait sur certaines tâches ?
- Selon quel format les déclarer ? en annexe ou au compte de résultat ?
(voir « niveaux » du bénévolat)

« Niveaux » de bénévolat = bonnes pratiques

1^{er} niveau = valorisation qualitative seulement (manque de renseignements quantitatifs suffisants) ; libellé-type à inscrire en annexe du bilan ;

2^{ème} niveau = valorisation quantitative du fait du caractère significatif des contributions ; information dans l'annexe sur la nature du bénévolat, son mode de recensement et l'importance des contributions (nombre de bénévoles, nombre d'heures) ;

3^{ème} niveau = enregistrement en comptabilité ; aucune incidence sur le résultat, mais sur certains ratios (taux de financement public) ; l'association doit disposer de méthodes d'enregistrement fiables ; des coefficients de pondération peuvent être appliqués suivant le niveau de responsabilité pour déterminer le coût horaire attaché à chaque bénévole.



Outils

- Dossier Annuel Bénévole pour recensement des pièces justificatives ;
- Fiche individuelle Bénévole pour suivi des déclarations des bénévoles ;
- Tableau Excel de valorisation (modèle fourni par asso.gouv.fr)



Comité Départemental
de Loir-et-Cher de Tennis de Table

Fiche individuelle Bénévole pour suivi des déclarations des bénévoles

	A	B	C	D	E	F
1	ASSOCIATION COMITE DEP DE LOIR-ET-CHER DE TENNIS DE TABLE				 Comité Départemental de Loir-et-Cher de Tennis de Table	
2	1 AVENUE DE CHATEAUDUN - BP 50050					
3	41913 BLOIS CEDEX 13					
4	41 114 352 200 026					
5						
6						
7						
8	FICHE INDIVIDUELLE DE TEMPS					
9						
10						
11						
12	NOM					
13	PRENOM					
14	NUMERO D ADHERENT					
15						
16						
17	DATE	NATURE DES TRAVAUX EFFECTUEES	NOMBRE D'HEURES	VISA DU RESPONSABLE		
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						

Attention !

Ne pas confondre contributions en nature des bénévoles
et mécénat des personnes physiques

Mécénat des personnes physiques = dons en numéraire (cotisations) ou de prestations de services (indemnités kilométriques) qui font l'objet d'une déclaration Cerfa 11580*04 (art. 200 du CGI)

Projet n° 1	6. Budget du projet		
	Année 2021 ou exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022		
Charges	Montant	Produits	Montant
Charges sociales	240	Aides privées	
Autres charges de personnel	0	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	2 490
		756 - Cotisations	2 490
		758 - Dons manuels - Mécénats	0



Document de référence :

<https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/benevolatvalorisation2021.pdf>

